

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

L'article 107 de la loi NOTRé est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente **les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2017 du budget principal de la commune et du budget annexe « eau potable »**.

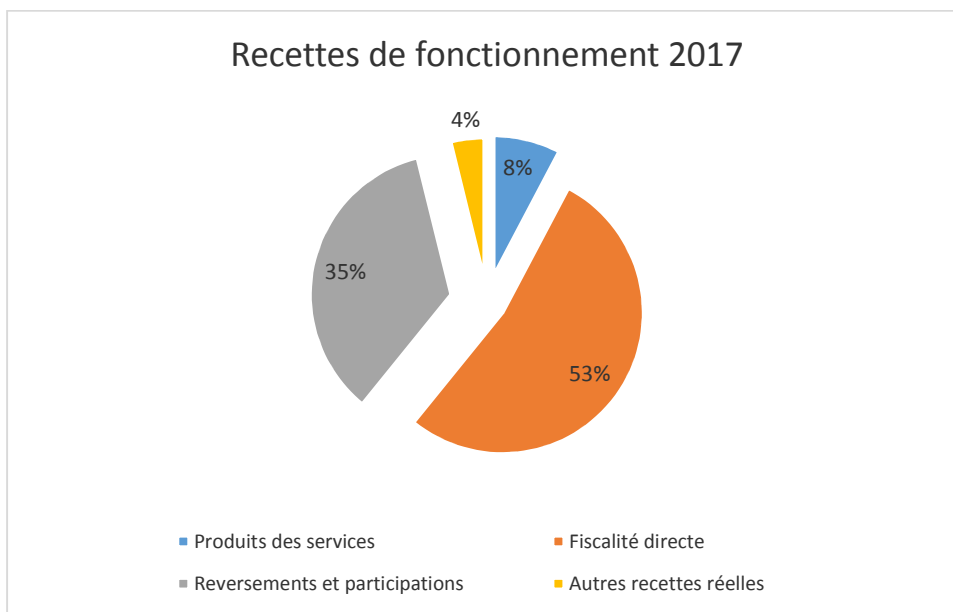
Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 765 994, 24 € en 2017 contre 4 043 150,35 € au compte administratif 2016, soit une baisse de 6,85 %.

Les dépenses de fonctionnement varient de 2 251 639,20 € en 2017 à 2 746 387,42 € en 2016, soit une baisse de 18 %.

Recettes

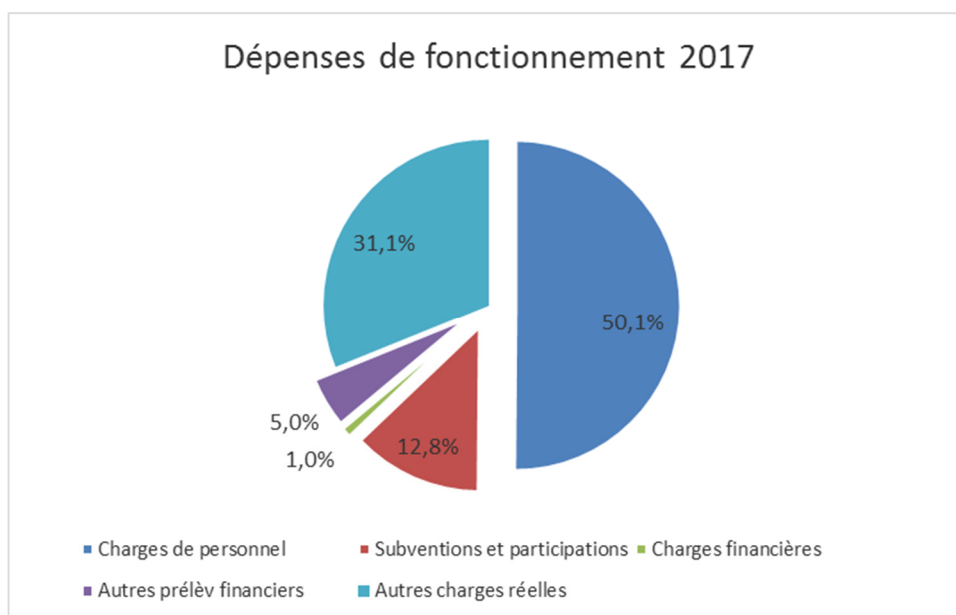


- **FISCALITE** : le produit de la fiscalité locale (taxes foncières et taxe d'habitation) atteint 1 965 033 €, soit une progression des bases d'imposition de 0,26%, les taux restant inchangés ;
L'attribution de compensation de la CAV est inchangée (1 174 229,10 €).
La commune a perçu, pour la 2^{ème} année, une Dotation de Solidarité Communautaire de 27 240 € (stable, elle était de 27 301 € en 2016) ;
- **REVERSEMENTS ET PARTICIPATIONS** : la commune ne perçoit plus, depuis 2016, de dotation globale de fonctionnement (DGF) ; elle verse désormais une contribution au redressement des finances publiques : 43 912 € en 2017.

Dotation Globale de Fonctionnement	
2012	173 485,00 €
2013	174 667,00 €
2014	144 712,00 €
2015	66 731,00 €
2016	-8 822,00 €

- **PRODUITS DES SERVICES** : ils s'élèvent à 289 481,77 € en 2017 et intègrent la refacturation des locaux et des charges à la CAV s'agissant de la piscine communautaire (69 286,52 €) ;
- **AUTRES RECETTES REELLES** : elles s'élèvent à 71 320 €.

Dépenses



- **CHARGES DE PERSONNEL** : à hauteur de 1 128 370, 26 € contre 1 362 060,67 € en 2016. La baisse est principalement liée au transfert de 6 agents de la piscine à la CAV (responsable de la piscine, maîtres-nageurs et régisseur). Depuis septembre 2016, la commune accueille une jeune en contrat d'apprentissage (contrat en alternance sur 2 ans) ;
- **AUTRES CHARGES REELLES** : les charges à caractère général diminuent, passant de 727 638, 56 € en 2016 à 637 615,79 € en 2017. Cette baisse est notamment liée à la renégociation de la délégation de service public pour la gestion de la crèche, la baisse des charges liées à l'éclairage public, les coûts de traitement de la piscine ;
- **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS** : le financement du CCAS augmente de 0,2%, passant de 255 000 € à 260 000 €. Le niveau de subventions reste stable (27 802 €) ;
- **AUTRES PRELEVEMENTS FINANCIERS** : ils sont composés du prélèvement au titre de la nouvelle contribution au relèvement des finances publiques (43 912 €) et du fonds de péréquation des recettes fiscales (67 622 €), **soit une augmentation des prélèvements de plus de 173%**. Ils représentent 5,7% des contributions directes locales ;
- **CHARGES FINANCIERES** : les intérêts de la dette passent de 37 136 € à 23 164,90 € en 2017.

	Noidans – valeur 2017	Moyenne nationale de la strate
Encours de dette	438 €/habitant	732 €/habitant

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 722 804,05 € en 2017 contre 2 418 935,55 € au compte administratif 2016, soit une diminution de 28,8 %.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 369 806,42 € en 2017 contre 1 584 760,39 € en 2016 (+ 150%) sans compter les restes à réaliser à hauteur de 318 158,37 €.

Recettes

- L'excédent de fonctionnement capitalisé, afin de couvrir le déficit d'investissement, est de 1 201 478,62 € contre 1 881 750 € en 2016 ;
- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à 229 681 € (contre 267 959 € en 2016) et la taxe d'aménagement à 7 192 € (contre à 27 210 € en 2016).

Dépenses

Le remboursement de la dette en capital représente 117 699 € contre 132 073 en 2016.

Les travaux réalisés sont conformes aux prévisions. Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

- la requalification des voies et réseaux du centre ancien, du quartier République et des rues de Verdun, de Normandie et de Frapertuis,
- la continuité du chemin piéton reliant le centre ancien au rond-point de la pharmacie,
- la rénovation de l'éclairage du gymnase,
- la réfection de la toiture du préau de l'école élémentaire,
- le traitement acoustique des salles d'activité et de restauration de la crèche,
- l'étanchéité de la toiture de la salle des fêtes,
- l'acquisition d'un désherbeur à eau chaude...

Budget annexe « eau potable »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 276 989,32 € contre 273 848,07 € en 2016 (+ 1%). Elles sont relativement stables.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 287 297,43 € contre 285 705,44 € en 2016(+ 1%).

Les achats d'eau à la Ville de Vesoul représentent 183 383,55 € (188 578 € en 2016) tandis que les intérêts de la dette baissent de 4 242 € en 2016 à 2 980 € en 2017. Les autres dépenses sont relativement stables.

FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017
Dépenses	285 705,44 €	287297,43
Recettes	273 848,07 €	276989,32
	-11 857,37 €	-10 308,11

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017
Dépenses	30 960,18 €	36169,55
Recettes	61 035,72 €	51058,91
	30 075,54 €	14 889,36

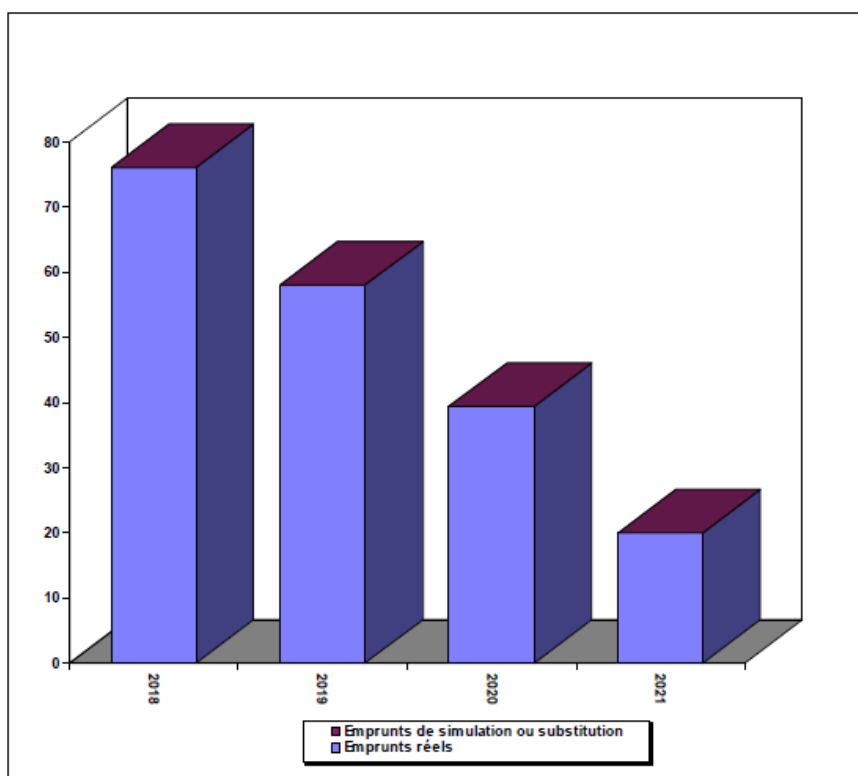
Recettes

Elles s'élèvent à 51 058,91 € contre 61 035,72 € en 2016, la différence étant liée au Fonds de compensation de la TVA (2 483 € contre 12 768 € en 2016). Les autres recettes, constituées des amortissements, sont stables.

Dépenses

Les dépenses s'élèvent à 36 169,55 € contre 30 960,18 € en 2016, peu de travaux ayant été engagés en 2017 (branchements). Le remboursement de la dette en capital représente 17 432,94 €.

PROFIL D'EXTINCTION



La dette s'éteint en 2021.